

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Référence
20260711

Objet de la délibération
Election des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suite courrier de la Préfecture de la Vendée

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
01/07/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 17/07/2026

Et

Publication ou notification du :
17/07/2026

L'an 2026 et le 6 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, MASSIOT Bernard, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

Excusé ayant donné procuration : Mme PROUTEAU Sabrina donne pouvoir à M. DOUCHET Mickaël

A été nommée secrétaire : Mme JOUBERT Marie-Thérèse

Objet de la délibération : Election des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suite courrier de la Préfecture de la Vendée

Par courrier de la Préfecture de la Vendée reçu en mairie le 12 juin 2026, elle nous demande conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à l'élection de trois membres suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour rappel par délibération du 30 mars 2026, Yan HUBERT, Jean-Jacques SCHLOSSER et Mickaël DOUCHET ont été élus membre titulaire.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

La Commission d'Appel d'Offres est compétente pour l'ouverture des plis et le choix de l'attribitaire dans le cadre des marchés publics formalisés et, le cas échéant, dans les procédures adaptées si la collectivité le décide.

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée.

Sont désignés en qualité de membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :
1 – Nathalie PROUX
2 – Bernard MASSIOT
3 – Melina CHOPIN



Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 085-218502680-20260706-20260711-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérécours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/07/2026

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse JOUBERT

Le Maire
Maryse AUGUIN

